

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Mars 2010

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 24 Mars 2010 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI Maire.

Etaient Présents : Mr Joseph GHILARDI Maire, Mr Joseph REY 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Francis FRECOURT, Mr Georges POMAREDE, Mr Abdel DJEROUROU, Mme Cécile BACHET, Mr Gentil DOMESOR, Mme Michèle ERCOLE, Mr Michel JOUVE, Mr Michel MASSEGLIA, Mr Pierre OZENDA (à partir de 17H45), Mme Mireille PALLANCA (à partir de 18H10), Mr Alain RAVIOLA (à partir de 17H45), Mr Paul REY, Mme Claire ROSTAGNI, Mr Henri SOFFLICHI, Mme Josiane VACCARI.

Etaient absents-excusés : Mme Anne-Marie ANGELINI donne procuration à Mr Abdel DJEROUROU.

Secrétaire de Séance : Cécile BACHET.

Information :

Monsieur le Maire informe d'une proposition d'acquisition des casernes du Col de Brouis pour la réalisation d'un centre de remise en forme. Les contraintes des réseaux eau-électricité-voirie sont à l'étude.

Il précise qu'il reviendra auprès des membres du Conseil Municipal pour finaliser le projet avec l'ensemble des assurances attendues (juridique, financier, urbanisme, etc....).

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

<p>29 Décembre 2009</p>	<p>:</p>	<p>Convention de formation au permis de conduire poids lourd pour un agent de la Commune Coût : 2.070,00€ selon termes de la convention précitée Durée : -Du 04 janvier 2010 au 08 janvier 2010 pour la formation théorique générale -Du 01 février 2010 au 12 février 2010 pour la formation pratique</p>
<p>29 Décembre 2009</p>	<p>:</p>	<p>Convention de formation « technique de grimper - accès dans l'arbre » pour un agent de la Commune affecté au service Espaces Verts Convention de formation avec l'établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole EPLEFPA à Antibes Coût : 266,00€ selon les termes de la convention précitée (9,50€ de l'heure durant 28 heures) Durée : les 1,2,8 et 9 mars 2010.</p>
<p>29 Décembre 2009</p>	<p>:</p>	<p>Convention de formation « technique de grimper - accès dans l'arbre » pour un agent de la Commune affecté au service Espaces Verts Convention de formation avec l'établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole EPLEFPA à Antibes Coût : 332,50€ selon les termes de la convention précitée (9,50€ de l'heure durant 35 heures) Durée : les 20,21,28,29 et 30 avril 2010.</p>
<p>08 Mars 2010</p>	<p>:</p>	<p>Annulation de la convention de formation « technique de grimper - accès dans l'arbre » pour un agent de la commune affecté au service espaces verts La convention de formation en date du 29 décembre 2009 est annulée.</p>
<p>15 Janvier 2010</p>	<p>:</p>	<p>Contrat de prêt de 230.000€ travaux investissement du Budget communal avec DEXIA Crédit Local Montant : 230.000€ Durée : 25 ans Périodicité : Annuelle Taux fixe : 4.44% Echéance constante intérêts perçus terme échu proportionnel Date de valeur de la réalisation : 25/01/2010 Première échéance : au 01/02/2011 Commission engagement : remise commerciale à titre exceptionnel</p>

15 Janvier 2010	:	<p>Contrat de prêt de 88.000€ travaux investissement du Budget Eau & Assainissement avec DEXIA Crédit Local Montant : 88.000€ Durée : 25 ans Périodicité : Annuelle Taux fixe : 4.44% Echéance constante intérêts perçus terme échu proportionnel Date de valeur de la réalisation : 25/01/2010 Première échéance : au 01/02/2011 Commission engagement : remise commerciale à titre exceptionnel</p>
26 Janvier 2010	:	<p>Convention de location d'un appartement situé 4 chemin des Oliviers à Breil sur Roya Loyer : 300,00€/mois toutes charges comprises Durée : A compter du 01 février 2010 pour une durée d'un an renouvelable une fois pour une nouvelle période d'un an</p>
26 Janvier 2010	:	<p>Convention de location d'un appartement à l'Hôpital de Breil sur Roya situé 4 chemin des Oliviers Loyer : 300,00€/mois toutes charges comprises Durée : A compter du 01^{er} janvier 2010 pour une période de 12 mois</p>
09 Février 2010	:	<p>Convention de formation pour le personnel de la Maison des Bambins avec Magali COLASANTE-CASCIARO, Psychologue formatrice. Prestation : analyse des pratiques professionnelles pour les agents communaux du service Crèche. Durée : les 6 et 7 avril 2010 Coût : 710,00€/jour, soit un total de 1.420,00€</p>
09 Février 2010	:	<p>Convention de location d'habitations légères au Camping municipal à la Société RAIL MAT SNCF Durée : du 9 février 2010 au 31 Mars 2010. Loyer : 360,00€/semaine toutes charges comprises Une caution est demandée par chèque conservé par le Régisseur jusqu'à restitution après constatation de l'état des lieux.</p>
16 Février 2010	:	<p>Location d'un local situé 37 rue Ciappera à l'Association VELO CLUB de Breil. Location à titre gracieux Durée : 3ans à compter du 01/01/2010</p>
25 Février 2010	:	<p>Contrat de location de bungalows toiles meubles neufs type canada avec la Sté C.I.A.T locations Prestation : location de 7 bungalows avec équipement complet pour 5 personnes par bungalow</p>

		<p>Durée : 1an à compter de la signature du contrat et de la livraison du bien qui devra être en fonctionnement pour le 1^{er} juin 2010.</p> <p>Loyer : 12.600,00€ H.T annuel</p> <p>Frais de transport et montage : 3.500,00€ H.T</p>
16 Mars 2010	:	<p>Avenant à la Décision prise en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités locales ayant pour objet l'institution de la Régie du Camping.</p> <p>L'article 4 est modifié comme suit :</p> <p>Il y a lieu de préciser que les chèques de caution sont conservés par le Régisseur sans encaissement jusqu'à leur restitution après constatation de l'état des lieux.</p> <p>Le reste sans changement.</p>
15 Avril 2010	:	<p>Renouvellement d'ouverture de crédit de trésorerie</p> <p>Montant : 250.000,00€</p> <p>Durée : 12 mois</p> <p>Index des tirages : EONIA Taux d'intérêts : index + marge de 76 points de base</p> <p>EURIBOR 1 MOIS taux d'intérêts : index + marge de 66 points de base</p> <p>Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle</p> <p>Commission de réservation : 250,00€</p> <p>Sur le montant de l'ouverture de crédit (montant prélevé sur le premier versement)</p>
15 Avril 2010	:	<p>Renouvellement d'ouverture de crédit de trésorerie</p> <p>Montant : 350.000,00€</p> <p>Durée : 12 mois</p> <p>Index des tirages : EONIA Taux d'intérêts : index + marge de 76 points de base</p> <p>Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle</p> <p>Commission de réservation : 350,00€</p> <p>Sur le montant de l'ouverture de crédit (montant prélevé sur le premier versement)</p>

Approbation du Procès Verbal de la Séance du 16 Décembre 2009.

Monsieur Michel MASSEGLIA Conseiller Municipal demande que soit rectifié ses propos concernant **l'ordre du jour n° 6- Versement subvention à l'Association les Amis de Piene pour conception/réalisation d'un livre.**

Il précise qu'il avait proposé le versement d'un acompte à cette Association dans l'attente d'éventuelles notifications de subventions du Conseil Général et de la Région.

Le Procès Verbal de la séance du 16 Décembre 2009 est **Approuvé par les membres présents.**

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 - COMMUNE :

1° Approbation du Compte Administratif & du Compte de Gestion 2009.

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2009.

Monsieur Joseph REY 1^{er} Adjoint, le fait voter (pièce jointe n° 1-1).

SECTION FONCTIONNEMENT		
	2008	2009
Dépenses de fonctionnement	3.146.297€	3.401.776€
Recettes de fonctionnement	3.391.609€	3.664.854€
Charges à caractère général	691.951€	705.392€
Report en fonctionnement	326.448€	199.206€
Virement section fonctionnement	220.000€	180.000€

SECTION INVESTISSEMENT		
	2008	2009
Dépenses réelles d'investissement	1.073.781€	719.011€

Approuvé, une voix contre.

2° Vote des taux des quatre taxes directes locales (pièce jointe n° 1-2).

Monsieur le Maire informe les membres que les taux sont inchangés par rapport à 2009 et que le produit prévisionnel pour 2010 sera de 976.513,00€ pour tenir compte de la réforme sur la Taxe Professionnelle.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

3° Affectation du Résultat 2009.

L'affectation du résultat 2009 est présentée (pièce jointe n° 1-3).

Approuvé, une abstention

4° Approbation du Budget Primitif 2010 et de ses annexes budgétaires.

(pièce jointe n° 1-4).

Monsieur le Maire fait remarquer que le B.P 2010 fait ressortir une diminution au niveau des dépenses de fonctionnement au chapitre 011 Charge à caractère général et au chapitre 012 Charge de personnel et une augmentation au chapitre 65 Autres charges de gestion courante dû au fait que la participation du SDEG 2009 et 2010 sera payée sur l'exercice 2010.

Monsieur Michel MASSEGLIA Conseiller Municipal, remarque que le Budget Primitif 2010 suit la même ligne directrice qu'en 2009. Avec ce peu d'endettement, la Commune ne pourra réaliser tous les besoins nécessaires à son évolution.

Monsieur le Maire précise que l'an dernier, le déficit reporté de 767.941,33€, justifié certes par une absence d'emprunt pour une simple raison de bonne gestion dû à des taux 2009 élevés du fait de la crise.

Les taux d'emprunts ayant baissés de 2 points, cette année le déficit sera résorbé et l'autofinancement communal sera accru.

Approuvé, une voix contre.

5• Tarification travaux en régie communale/Eau & Assainissement.

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau catalogue tarifs et redevances à appliquer lors des travaux en régie communale/Eau & Assainissement.

Approuvé à l'Unanimité des membres présents.

2 - EAU & ASSAINISSEMENT :

1• Approbation du Compte Administratif & du Compte de Gestion 2009.

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2009.

Monsieur Joseph REY 1^{er} Adjoint, le fait voter (pièce jointe n° 2-1).

L'excédent net de clôture est de 167.645€.

Approuvé, une voix contre

2• Affectation du Résultat 2009.

L'affectation du résultat 2009 est présentée (pièce jointe n° 2-2).

Approuvé, une abstention.

3• Approbation du Budget Primitif 2010 (pièce jointe n° 2-3).

Monsieur Francis FRECOURT Adjoint, présente le Budget Primitif 2010 de l'Eau & l'Assainissement ainsi que le Plan Pluriannuel d'investissements.

Monsieur Michel MASSEGLIA Conseiller Municipal, reconnaît que la Commune commence à travailler rationnellement, en planifiant les travaux importants à réaliser sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Par contre, il conteste toujours l'augmentation importante de 40% sur les tarifs de l'eau, appliquée sans information et explication préalable aux abonnés.

Cette augmentation aurait dû être graduée afin de soulager financièrement l'utilisateur.

Monsieur Francis FRECOURT Adjoint, précise que cette augmentation était indispensable pour l'obtention des subventions des partenaires financiers, dont l'agence de l'eau qui subventionne à hauteur de 80% tous les investissements prévus dans le nouveau plan pluriannuel avec cette obligation de tarif minima voté au m3 et ce niveau de taxe.

Monsieur Pierre OZENDA Conseiller Municipal, insiste sur le fait que l'augmentation du prix de l'eau a été principalement due aux taxes imposées sur la quantité d'eau enregistrée aux compteurs installés à la sortie des bassins.

Approuvé, une abstention.

4• Approbation du plan pluriannuel d'investissement du Budget Eau & Assainissement (pièce jointe n°2-4).

Monsieur Francis FRECOURT Adjoint, présente le plan pluriannuel du Budget Eau & Assainissement qui a pu être établi à la suite des résultats du Schéma Directeur de l'Eau.

Approuvé, une abstention.

3 - CRECHE MUNICIPALE :

1 • Approbation du Compte Administratif & du Compte de Gestion 2009.

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2009.

Monsieur Joseph REY 1^{er} Adjoint, le fait voter (pièce jointe n°3-1).

Approuvé à l'Unanimité.

2 • Affectation du Résultat 2009.

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat 2009 (pièce jointe n°3-2).
Approuvé à l'Unanimité.

3 • Approbation du Budget Primitif 2010.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de la Crèche (pièce jointe n°3-3).

Il informe qu'un projet d'extension est en cours de réalisation, qui permettra la création de 6 lits supplémentaires et satisfera ainsi les demandes en attente.

Ce projet sera subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 25.000,00€ et par le Conseil Général à hauteur de 50%.

Approuvé à l'Unanimité.

4 - Forage de Libre - Demande de DUP (déclaration d'utilité publique)

Monsieur Paul REY Conseiller Municipal, fait part de l'avancement des travaux du forage.

Par mesure d'économie (environ 8.000€) et de gain de temps, il a été décidé de mettre en place la pompe définitive (travaux prévu cet Eté) afin de procéder aux essais (une consultation a été lancée).

Le rendement possible est d'environ 7 m³/heure, en sachant que le besoin recensé est d'environ de 2 m³/heure.

Monsieur Pierre OZENDA Conseiller Municipal, précise que le forage est à surveiller tout au long de sa première année de fonctionnement, afin de connaître réellement la capacité de rendement. Il précise qu'il reste à établir un périmètre de protection et à prévoir des analyses bactériologiques de niveau 1.

Approuvé à l'Unanimité.

5 - Schéma Directeur d'Assainissement - Demandes de subventions au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau.

Monsieur Francis FRECOURT Adjoint, fait part des remarques lors des différentes réunions avec les partenaires financiers concernant le Schéma Directeur de l'Eau.

Il précise qu'un deuxième compte-rendu aura lieu courant Avril/Mai où les élus seront convoqués.

Cependant, il convient de réaliser le Schéma Directeur de l'Assainissement, sur recommandation expresse de l'Agence de l'Eau, qui conditionnera le montant de ses interventions financières à l'appui de ce document.

De plus, cette étude aura l'avantage de traiter l'assainissement sur l'ensemble de la Commune, ainsi qu'au hameau de Libre où l'assainissement collectif est inexistant.

Approuvé à l'Unanimité.

6 - Réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement – Demandes de subventions au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau.

Monsieur Francis FRECOURT Adjoint, informe que grâce à la mise en place du Schéma Directeur, il a été constaté que de nombreux tronçons de canalisations sont vétustes et par conséquent des travaux pour un montant H.T d'environ de 206.957,25€ devront être effectués pour leur

réhabilitation.

Monsieur Pierre OZENDA Conseiller Municipal, fait remarquer qu'il a fallu regagner la confiance (perdue) des partenaires financiers (Agence de l'Eau et Conseil Général) afin que ces travaux importants soient subventionnés au mieux.

Approuvé à l'Unanimité.

- 7 - Eglise de Piene Haute : Restauration des façades et du clocher – Demandes de subventions au titre de la D.G.E (dotation globale d'équipement) et au Conseil Général.**

Monsieur le Maire présente les travaux à réaliser sur les façades pour un montant H.T de 37.780,46€ et sur le clocher pour un montant H.T de 63.221,73€.

Approuvé à l'Unanimité.

- 8 - Demandes de subventions à la C.A.F et au Conseil Général pour extension bâtiment public Boulevard Jean-Jaurès au 1^{er} étage de la Crèche.**

Dans la continuité de l'extension de la Crèche, afin d'agrandir le Centre de Loisirs Sans Hébergement, dans un souci de répondre aux besoins des familles, des enfants, du service et avec l'aval de la C.A.F, **Monsieur le Maire** présente le projet d'extension du bâtiment public qui s'élèvera à un montant H.T de 125.295,50€.

Approuvé à l'Unanimité.

- 9 - Demandes de subventions à la C.A.F et au Conseil Général pour extension de la Crèche, réalisations de lits supplémentaires.**

Monsieur le Maire présente le projet d'extension de la Crèche pour la mise en place de 6 lits supplémentaires qui permettront de satisfaire les demandes en attente (cf. Budget Primitif 2010).

Le montant total du projet est de 139.590€ H.T

Approuvé à l'Unanimité.

- 10 - Sécurisation falaise de la Ciappera – 2^{ème} Tranche – Demandes de subventions au Conseil Général et au Conseil Régional.**

Monsieur le Maire informe que les travaux déjà réalisés sont insuffisants et qu'il est nécessaire, pour sécuriser toute la zone urbanisable, suite à l'étude faite par l'ONF/RTM, de prolonger les barrières pare-blocs.

Le montant des travaux prévus est de 190.000€ H.T

Approuvé à l'Unanimité.

- 11 Attribution subvention Ecole Jean Moulin – projet ski de fond 2009-2010.**

Madame Marie-Lou ALLAVENA Adjointe, présente la demande de subvention et précise que c'est la deuxième année que les enfants de l'école maternelle participent aux sorties de ski organisées à Castérino.

Le montant de la subvention proposée est de 2.993,00€.

Approuvé à l'Unanimité.

12 - Attribution de subventions aux Associations -1^{ère} Liste-

Monsieur Abdel DJEROUROU Adjoint, présente les demandes débattues par la Commission Municipale, les subventions suivantes ont été adoptées :

-	ADTRB	7.532,00€
-	A TAMBANA D'BREI	500,00€
-	A STACADA D'BREI	2.000,00€
-	BIBLIOTHEQUE RURALE	1.127,88€
-	LA GRIVE	1.000,00€
-	CLUB DES AMITIES BREILLOISES	550,00€
-	ASSOCIATION SIGNES	500,00€
-	AIKIDO DE LA ROYA	500,00€
-	FORMES ET COULEURS	500,00€
-	COMPAGNIE DE L'ARPETTE	1.000,00€
-	TIR CLUB	520,00€
-	COMITE DES FETES DE LIBRE	1.000,00€
-	A.P.E	900,00€
-	CLUB DE L'OLIVER	1.000,00€
-	CANAL DE CAMPE	610,00€
-	LA BOULE BREILLOISE	500,00€
	ECHO DU LAC	2.500,00€
-	VELO CLUB	3.000,00€

Approuvé à l'Unanimité

13 - Demande de versements de subventions pour ravalement de façades.

Monsieur Michel JOUVE Conseiller Municipal, propose au Conseil Municipal le versement de la subvention municipale pour ravalement de façades à

- Mr William MAZZOLA 5, rue Ciappera 06540 Breil
- Mme Céline DEJAY 31, rue Ciappera 06540 Breil

Approuvé à l'Unanimité.

14 - Reconduction de la subvention municipale pour ravalement de façades et de la demande de subvention auprès du Conseil Régional pour une durée de 3ans.

Monsieur Michel JOUVE Conseiller Municipal, propose de renouveler la demande de subvention auprès du Conseil Régional d'un montant de 45.000,00€ sur 3 ans, soit 15.000,00€/an.

Approuvé à l'Unanimité

15 - Centre de Gestion des Alpes-Maritimes - Renégociation du contrat d'assurance groupe.

Compte-tenu que le contrat d'assurance groupe, auquel adhère toutes les Communes membres au C.D.G 06, est arrivé à échéance, il est nécessaire de relancer une mise en concurrence pour souscrire un nouveau contrat qui garantira la couverture des risques statutaires inhérents au statut des agents publics.

Monsieur le Maire propose aux membres d'approuver cette mise en concurrence et d'autoriser le C.D.G 06 à faire le nécessaire pour la consultation des entreprises d'assurances agréées.

Approuvé à l'Unanimité

16 - Tarifs bungatoiles Camping municipal.

Monsieur Georges POMAREDE Adjoint, présente les nouveaux tarifs concernant les bungatoiles qui seront installés au Camping Municipal et loués à partir du 1^{er} Juin 2010. Il informe que ceux-ci sont déjà loués pour la période estivale.

Dates	1 nuit 1 à 2 personnes	1 nuit 3 à 4 personnes
Du 01/04/2010 au 03/07/2010	27,00€	34,00€
Du 28/08/2010 au 30/09/2010	27,00€	34,00€

Dates	7 nuits
Du 03/07/2010 au 10/07/2010	406,00€
Du 10/07/2010 au 31/07/2010	490,00€
Du 31/07/2010 au 21/08/2010	539,00€
Du 21/08/2010 au 28/08/2010	406,00€

Approuvé à l'Unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Joseph GHILARDI Maire, lève la séance à 20H00.

Le Maire,

J.GHILARDI